

REPUBLIQUE FRANCAISE

Ministère de l'Agriculture, de
l'Agroalimentaire et de la Forêt

Arrêté du 21 janvier 2015

portant admission au certificat d'aptitude aux fonctions de chef de centre d'insémination artificielle dans les espèces chevaline et asine (session du 20 au 21 janvier 2015).

Le Ministre de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt

Vu l'arrêté du 21 janvier 2014 relatif à l'insémination artificielle dans les espèces chevaline et asine ;

Sur proposition de la directrice générale de l'enseignement et de la recherche,

ARRETE

Article 1^{er}

Sont admis au certificat d'aptitude aux fonctions de chef de centre d'insémination artificielle dans les espèces chevaline et asine, les candidats ayant satisfait aux épreuves de l'examen final de la session du 20 au 21 janvier 2015, dont les noms suivent :

- BOITEUX Laurent
- BONADONNA Marion
- CLEC'H-MARTEAU Anne-Sophie
- DUCRETTET Sophie
- FIRIDOLFI Charlotte
- LOURO-BLIEBERNICHT Miguel
- MUCCHUIT Anthony
- PARC-BERNARD Sandrine
- ROUSSELIERE Alban

Article 2

La directrice générale de l'enseignement et de la recherche est chargée de l'exécution du présent arrêté

Fait à Paris, le 21 janvier 2015

Pour le Ministre et par délégation :

La Directrice générale de l'enseignement et de la recherche



Mireille RIOU-CANALS.